

MONTVILLE

Votre commune vous informe



Chères Montvillaises, chers Montvillais,

L'année 2021 approche à grands pas ! Laissons-nous éblouir par les illuminations de Noël, retrouvons notre âme d'enfant, soyons tolérants, soudés, généreux.

Nos belles valeurs sont intactes, les yeux continuent de briller...

Certes, personne ne pouvait prévoir cette fin d'année 2020 exceptionnelle, alors, accordons-nous une pause, un répit, pour entamer sereinement ces fêtes.

Nos festivités de Noël s'adaptent au contexte sanitaire, mais le cœur y est, nos commerces, notre marché, nos services municipaux sont bien présents et vous accueillent avec le

sourire, afin que tous, nous puissions passer ces moments dans les meilleures conditions possibles.

Mesdames et Messieurs, chers Montvillais, le Conseil Municipal et l'ensemble des Services se joignent à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de Noël !

Soyez assurés de notre profond dévouement,

Anne-Sophie Clabaut, Maire de Montville

Les festivités de Noël à Montville

Comme chaque année, nous sommes fiers d'illuminer les rues de la commune et notre Hôtel de Ville avec des décors réalisés et installés par les services municipaux. Après avoir offert aux commerçants le traditionnel sapin de Noël, la Municipalité a choisi de maintenir les festivités, à l'exception du feu d'artifice, dès lors qu'elles sont compatibles avec la crise COVID-19.

Ainsi, tous les enfants qui fréquentent les cantines municipales pourront profiter d'un véritable repas de fête le jeudi 17 décembre. Le Père Noël fera son apparition dans les écoles et la commune offrira le chocolat chaud aux petits Montvillais.

Nous vous donnerons ensuite rendez-vous le samedi 19 décembre pour participer aux animations proposées par la Municipalité : **le tirage au sort des lettres au Père Noël et la visite du Père Noël** qui sillonnera les rues de Montville en musique à partir de 16h30. N'hésitez pas à le saluer depuis votre jardin, votre balcon, ou votre fenêtre quand il viendra à votre rencontre ! L'itinéraire du Père Noël est consultable sur notre site internet et sur la page Facebook.

« Lettres au Père Noël », mode l'emploi

Les enfants peuvent déposer leur lettre dans la boîte située sur le côté du chalet, face à la Mairie. Pensez à indiquer sur l'enveloppe l'âge de l'enfant (10 ans maxi) et son adresse.

Date limite pour participer : 18 décembre. Les cadeaux seront déposés au domicile des familles entre le 21 et le 24 décembre

lettres située au niveau de l'entrée accessible aux personnes à mobilité réduite est relevée plusieurs fois par jour.

Si vous devez impérativement vous rendre en Mairie pour une démarche ou un dossier administratif, les agents et les élus vous reçoivent sur rendez-vous et dans le respect des gestes barrières.

En raison des fêtes de fin d'année, nous vous informons que **les services municipaux fermeront à 16 heures, le 24 et le 31 décembre. La Mairie n'accueillera pas de public le 26 décembre et le 2 janvier.**

Comme chaque année, les salles municipales et les gymnases seront fermés pendant les vacances de Noël, du 20 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclus. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Les services municipaux s'organisent

Pour vous permettre de rester à votre domicile, la commune facilite vos démarches à distance. Ainsi, les services municipaux répondent à vos demandes par téléphone ou par mail. Retrouvez toutes nos coordonnées sur notre site officiel montville.fr.

Si vous devez déposer des documents, les services de La Poste fonctionnent et la boîte à

COMMERCE Pendant les fêtes de fin d'année, les commerces montvillais élargissent leurs horaires pour mieux vous satisfaire. N'hésitez pas à les soutenir en effectuant vos achats dans les magasins locaux. A Montville, les commerçants, qui ont obtenu le label « 2 sourires », sauront vous accueillir, vous conseiller et vous aider dans toutes vos courses.



Les nouveautés en 2021

La cession de l'ancien site industriel Legrand à la commune de Montville est prévue le 16 décembre 2020. Avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie, notre partenaire, nous allons progressivement le transformer et le réhabiliter. La première étape sera l'installation, dans les locaux récents, d'une caserne qui accueillera dans les meilleures conditions les sapeurs-pompiers de Montville et de Malaunay.

L'autre dossier important de l'année est **la construction de la salle polyvalente à dominante sportive** attenante à l'Espace Jean-Loup Chrétien. Les travaux qui viennent de commencer s'achèveront en fin d'année 2021. Le bâtiment de plus de 650 m² consolidera la marque sportive de notre commune. De nombreuses entreprises locales participeront à la construction de notre nouvel équipement :

- Lhotelier Bâtiment, du Houlme, pour un montant de 419 647,66€ HT - lot gros œuvre et aménagements extérieurs
- SAS Morin de Guichainville pour un total de 66 400,09€ HT - isolation thermique par l'extérieur
- Normétach SARL, de Val de la Haye, pour un montant de 15 799,80€HT - étanchéité
- SARL Duhamel Charpentes, d'Autigny, pour un montant de 46 000€HT - charpente en bois
- CIME SARL, de Rouen, pour 62 000€HT - couverture en Zinc
- Mauler SAS, de Cany-Barville, pour 83 760€HT - menuiseries extérieures en aluminium
- Société nouvelle Buray et fils, de Neufchâtel-en-Bray, pour un total de 18 980€HT - métallerie
- Menuiserie Dévilloise, de Déville-lès-Rouen, pour un total de 77 300€HT - isolation, cloisons, doublage et menuiserie intérieure
- Aménagement Malitourne, d'Isneauville, pour un montant de 47 389,82€HT - faux-plafonds
- Société Gamm SAS, d'Anceauville, pour 25 750€HT - carrelage et la faïence
- SARL AEI, de Canteleu, pour un montant de 9 562,41€HT - peintures
- VIRIA SAS, à Caen, pour 123 000€HT - Plomberie, chauffage et VMC
- DELEC Normandie, de Montville, pour 53 597,09€HT - électricité

En 2021, la Municipalité a choisi de donner un coup de pouce à votre mobilité. Une aide de 100 € est ainsi prévue pour tout achat d'un vélo neuf, entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021. Le dossier de demande sera disponible en Mairie ou en téléchargement sur le site internet montville.fr à partir du 4 janvier 2021.



Les actions solidaires de la commune

La commune renouvelle son soutien aux bénéficiaires de la Banque alimentaire, en leur offrant un bon de 15€ à valoir dans les commerces montvillais. En raison du contexte sanitaire, la durée de validité des bons est portée au 30 juin 2021. L'Association Montvillaise de Solidarité se rapprochera des bénéficiaires afin de leur indiquer les modalités de la distribution.

En ce qui concerne les personnes âgées de 65 ans et plus, la commune a décidé de remplacer le « Bon de Noël » par un **bon de « Bonne année » d'une valeur de 15 €**. La distribution se déroulera à l'Espace Jean-Loup Chrétien, entre le lundi 11 et le vendredi 15 janvier 2021, de 10h à 12h et de 14h à 16h30. Pour les retirer, des créneaux horaires sont prévus en suivant l'ordre alphabétique :

Pour les noms commençant par les lettres A et B :

lundi 11 janvier au matin

Les lettres C, D et E :

lundi 11 janvier après-midi

Les lettres F et G :

mardi 12 janvier matin

Les lettres H, I et J :

mardi 12 janvier après-midi

Les lettres K et L :

mercredi 13 janvier matin

Les lettres M, N et O :

mercredi 13 janvier après-midi

Les lettres P, Q et R :

jeudi 14 janvier matin

Les lettres S à Z :

jeudi 14 janvier après-midi

Votre Municipalité vous informe

Pendant l'hiver, la communauté de communes n'assure pas de collecte des déchets verts. Cependant, elle vous accueille à la déchetterie de Montville, sur présentation d'une carte d'accès disponible en Mairie. Munissez-vous d'un justificatif de domicile pour récupérer votre carte.

En raison des jours fériés des 25 décembre et 1^{er} janvier, les collectes des déchets ménagers et du tri sont décalées d'une journée; prochains passages le 26 décembre et le 2 janvier 2021.

La commune effectuera une collecte des encombrants le mercredi 13 janvier 2021.



La commune organisera un ramassage des sapins de Noël le jeudi 14 janvier. Dans un souci

environnemental, seuls les sapins naturels seront collectés puis broyés par les agents municipaux. Pour bénéficier gratuitement de ces services offerts aux habitants, il vous suffit de vous inscrire auprès de l'accueil de la Mairie par téléphone au 02.32.93.91.00 ou par mail à l'adresse info@montville.fr.

Expression des élus d'opposition dans le cadre des dispositions de l'article L 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales 2020 aura été marquée par une maladie destructrice du lien social et de la vie économique mais aussi par des attentats se voulant anéantir nos valeurs républicaines. Forts de ces expériences, nous saurons ensemble relever les défis de 2021. Au nom d'Ensemble pour Montville, nous vous souhaitons une belle année remplie d'espoir et de réussite. Les élus EPM

Crise COVID-19 Restons mobilisés

Malgré un contexte sanitaire qui semble s'améliorer, il reste nécessaire de rester très prudents vis-à-vis du virus COVID-19. Pour rester informés sur les mesures spéciales COVID-19, nous vous recommandons de télécharger l'application gratuite «TousAntiCovid» et de consulter régulièrement le site internet de la commune.